

Présents : Mmes Brigitte BRICOUT, Nicole MAGALLON et Agnès PISSY ; MM Grégoire DELABRE , Christian EVEQUE, Bruno HEMERY,, N, Jean-Pierre TILLY et Christian VANWONTERGHEM.

Absent excusé : MM Christian PIETAIN et Jonathan LANCELOT

Secrétaire de séance : Mme Nicole MAGALLON

Le conseil municipal...

Valide...

- le procès verbal de la séance du 20/10/2017.

Délibère favorablement...

- Après avoir entendu le rapport de la commission municipale et visionné le pré-projet, pour charger le maire de déposer un permis de construire et d'engager la procédure de marché public à procédure adaptée (MAPA) pour les travaux sur la bergerie, comportant une tranche ferme et une tranche conditionnelle.

La tranche ferme comporte la dépose des ardoises amiantées par une entreprise spécialisée et la couverture en bac acier et :

- Au sud : une passerelle d'accès couverte et la transformation d'une fenêtre en porte d'entrée ;
- A l'ouest : a pose d'un garde-corps sur les baies vitrées ;
- Au nord : un escalier de secours.

La tranche conditionnelle exclut les garde-corps à l'extrémité ouest de la passerelle et sur une des baies et ajoute une terrasse non couverte prolongeant la passerelle sur la façade ouest.

Le coût de la tranche conditionnelle sera évalué par le conseil municipal.

Le conseil municipal prend acte de l'attribution effective des financements, tels que prévus dans le budget prévisionnel et remercie les financeurs :

- 6 443 € au titre de la réserve parlementaire ;
 - 23 877 € de l'État au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ;
 - 22 740 € de la Région au titre du fonds régional d'aménagement du territoire (FRAT) ;
 - 22 740 € d'autofinancement, soit 30 % du budget total de 75 800 €.
- En l'absence de Grégoire DELABRE personnellement concerné par la délibération, pour autoriser le maire à signer la convention de déneigement telle que présentée au conseil ;
 - Pour autoriser M. REISO à installer une pompe à chaleur surplombant le domaine public, dans les conditions définies par la demande déclaration préalable de travaux ;
 - Pour le versement d'une avance de 3069 € au bureau d'étude Atelier URBA, chargé du PLU.

Décide

- De modifier à l'avenir l'heure de début du conseil municipal qui débutera désormais à 20 h ;
- De constituer le groupe de pilotage du PLU avec Brigitte BRICOUT, Nicole MAGALLON, Christian EVEQUE, Christian VANWONTERGHEM, Grégoire DELABRE et Jean-Pierre TILLY ;
- De proposer à Atelier URBA la date du 28 novembre pour la réunion de lancement comportant une visite de terrain et une rencontre en mairie ;
- De ne pas donner suite à la proposition de Jay HUNDAL et charge le maire, le cas échéant, de restituer la machine ;

- Après avoir entendu le compte rendu du maire :
 - d'appliquer concernant certaines parcelles de la campagne d'affouage 2012-2015, non encore rendues en état conforme, les dispositions du code forestier et de ne pas attribuer de coupes aux contrevenants ;
 - de surseoir un an à l'attribution de nouvelles coupes en rappelant leurs obligations aux affouagistes actuels.

Est informé...

- De la confirmation des financements obtenus dès à présent pour la deuxième tranche de travaux pour la bergerie.
Pour un budget total de 50 907 €, cela correspond à :
 - 10 000 € de l'État par le fonds de soutien à l'investissement public local, au titre du contrat de ruralité ;
 - 12 000 € de la Région au titre du FRAT, deuxième projet.
- De la très bonne impression qui ressort de la rencontre avec la responsable régionale de la Fondation de France avec l'association Et-Si-Nous et la commune pour le financement des actions, comportant notamment l'aménagement du café associatif. Le jury d'attribution se réunit le 21 novembre ;
- De l'agression subie par Christian EVEQUE sur le site de Peyssier, après qu'il a rappelé l'existence d'un règlement de circulation à un chasseur disant agir au titre du bail de chasse ;
- Des échanges du maire avec ses collègues du plateau, pour la création future d'une commune nouvelle dont la perspective demeure présente ;
- Des conséquences de la panne informatique au secrétariat qui a contraint de faire intervenir une entreprise spécialisée. Le coût final de l'opération est mesuré, sachant que la MAIF prend en charge la réparation de l'ordinateur (après application d'une franchise de 150 €) et 1 857,60 € sur la facture de 2 638,80 € pour la récupération des données ;
- Par Agnès PISSY du déroulement des conseils d'école à la Saulce et à Lardier. A cette occasion des difficultés dans le transport scolaire ont été relevées ;
- De l'opération de distribution d'ampoules LED gratuites , en priorité à destination des ménages âgés à faible revenu. Il charge de maire d'en informer la population par le biais de Barci Info

Demande...

- Au maire de soutenir dans le conseil communautaire de la communauté d'agglomération Gap Tallard Durance les positions suivantes, relatives au choix des compétences optionnelles :
 - concernant l'assainissement, de voter pour la reprise par la commune de l'ensemble des compétences (réseau, STEP et SPANC) dans le cas où Gap les reprendrait et pour valider la compétence optionnelle dans le cas contraire (le conseil municipal relève que l'interdépendance des différents aspects engage des responsabilités liées entre elles) ;
 - concernant les équipements sportifs et culturels, d'agir en premier lieu dans le cadre du projet de territoire qui donnera sens à la notion d'intérêt communautaire (le conseil municipal souligne qu'il y a là un enjeu considérable, sur les plans territorial et budgétaire).

Rappel : prochain conseil municipal le 15 décembre à 20 heures

La secrétaire de séance

Le Maire

N. MAGALLON

JP TILLY